

## Lavigny



Munis de masques offerts par une voisine, les ouvriers évacuent des gravats qui contiennent de l'amiante. LDD

# Chantier sauvage arrêté pour cause d'amiante

**La commune ordonne l'arrêt d'un chantier contenant de la fibre nocive et pour lequel aucune autorisation n'a été délivrée**

**Emmanuel Borloz**

«Mon mari, ancien monteur sanitaire, en est mort. Alors l'amiante, je connais malheureusement très bien.» Veuve depuis deux ans, Lilia Golaz ne pensait pas être de nouveau confrontée à la fibre mortelle si rapidement. Mais jeudi matin, alors que trois ouvriers s'attellent à la démolition d'une façade en Eternit juste sous ses fenêtres, son sang ne fait qu'un tour.

«Ils sont arrivés vers 8 h et se sont mis à démolir la façade. J'ai tout de suite vu que les plaques

mes conseils au sérieux, argumentant qu'ils étaient dehors et ne risquaient donc rien. Mais il y avait du vent et l'on voyait très bien la poussière s'envoler. C'était les portes ouvertes de l'amiante à Lavigny.»

Ne se satisfaisant pas des réponses des ouvriers, Lilia Golaz prend alors elle-même l'initiative de les protéger, en leur apportant des masques en papier. Avant d'alerter la Municipalité ainsi que l'association CAOVA, qui défend les victimes de l'amiante.

### Au pied-de-biche

Membre de l'association, ancien spécialiste amiante à l'EPFL avec plus d'un millier d'expertises à son actif, François Iselin arrive sur le chantier vers 10 h. Et là, l'expert tombe des nues. «J'ai tout de suite constaté la présence d'amiante dans ces plaques que les ouvriers défonçaient à coup de pied-de-biche.» Une hérésie.

«La commune n'était pas au courant de ce chantier et n'a jamais reçu la moindre demande de démolition!»

**Bernard Rochat,**  
syndic de Lavigny

tion consiste à arroser les plaques pour alourdir les fibres et les empêcher de s'envoler. J'ai expliqué la situation aux ouvriers, en leur précisant bien de laver leurs habits. Quant aux masques de protection en papier, ils ne sont malheureusement pas efficaces», poursuit François Iselin, qui ne se dit pas surpris par la situation, tout en déplorant le manque de

Eternit à 16 ans de prison. «Les morts dues à l'amiante sont revues à la hausse. La solution ne peut que passer par la prévention et l'information du grand public.»

### En toute illégalité

Autre point, l'expert s'étonne que la commune n'ait fait aucune expertise du mur à démolir, comme le stipulent pourtant les procédures cantonales. Interrogé à ce sujet, le syndic, Bernard Rochat, confirme qu'une démolition de façade nécessite, à tout le moins, une demande aux autorités. «Mais la commune n'était pas au courant de ce chantier et n'a jamais reçu la moindre demande de démolition.»

En clair, il s'agit d'un chantier sauvage. «La gérance nous a dit ne pas être au courant des procédures, ça nous a fait bondir!» Dans la foulée, la commune, qui a mandaté un bureau technique chargé de rédiger un rapport sur le chan-

qu'ils arrachaient contenaient de l'amiante», raconte Lilia Golaz, qui se précipite ensuite pour avertir les ouvriers du danger qu'ils courent. «Je leur ai demandé de se protéger, mais ils n'ont pas pris

«C'est pile ce qu'il ne faut pas faire! En cassant les plaques, on sépare alors les millions de fibres d'amiante qui s'échappent dans l'atmosphère, avec les conséquences que l'on sait. Une solu-

formation des ouvriers.

Le tout, circonstance aggravante, moins de deux mois après le «procès de l'amiante» qui a vu le Tribunal de Turin condamner deux responsables de la société

tier incriminé, ordonnait son interruption. Malgré de nombreuses tentatives, le propriétaire et la gérance, tous deux établis dans la région de Montreux, n'ont pu être joints hier.